

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Compartiment de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Action K C-D Code ISIN : FR0012114239

Ce compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France).

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- L'objectif de gestion du compartiment, de classification AMF « actions internationales », est de maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de 5 ans en investissant dans des actions émises par des entreprises européennes, qui apportent les solutions nécessaires à la décarbonisation des acteurs de la transition énergétique et écologique. Les entreprises du portefeuille sont sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière.
- Ce compartiment a un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).
- Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence mais à titre d'information, le compartiment peut être comparé aux indices larges représentatifs du marché des actions européennes, tels que le MSCI Europe GDP weighted.
- Le compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Afin de réaliser son objectif d'investissement, le compartiment investit dans des actions de toutes capitalisations émises par des entreprises européennes, ayant des activités qui concourent à la transition énergétique et écologique, c'est-à-dire le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) à un modèle plus durable, voire décarboné. Pour lutter contre le changement climatique, le compartiment contribue activement au financement d'entreprises qui apportent les solutions nécessaires à la décarbonisation des acteurs économiques et qui tirent parti de la croissance verte. Un des indicateurs utilisés pour suivre et mesurer la performance environnementale du portefeuille est l'indicateur d'émissions évitées. Les émissions évitées correspondent aux émissions futures d'une technologie verte comparées à une technologie conventionnelle qu'elle viendrait remplacer durant son cycle de vie. Le compartiment vise à avoir des émissions évitées supérieures à celles du MSCI Europe GDP weighted l'indicateur utilisé à titre d'information pour évaluer sa performance. Les indicateurs d'impact sont publiés dans notre rapport d'impact ESG disponible sur le site internet de la société de gestion. Ils témoignent de l'intention du compartiment à contribuer à accélérer la transition vers une économie plus durable. Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du compartiment.
- Le portefeuille est construit comme suit :
- Définition de l'univers de titres éligibles selon l'approche thématique en évaluant la participation de ces sociétés à des activités en lien

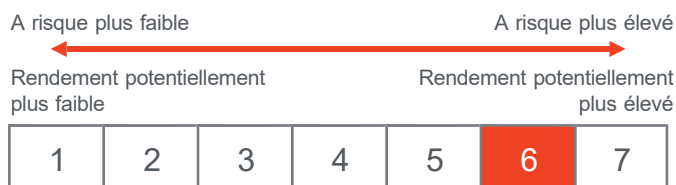
avec la transition énergétique et écologique ou en identifiant les entreprises ayant une démarche proactive sur les enjeux liés à cette thématique

- Détermination du portefeuille en sélectionnant des titres propres à la thématique et suivant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (E.S.G), et selon une analyse financière fondamentale. A titre d'exemple, pour le pilier E : le bilan CO2 des sociétés, pour le pilier G, le niveau d'indépendance des administrateurs.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Le compartiment a un style de gestion discrétionnaire qui repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et titres.
- Le compartiment est investi et exposé à hauteur de 90% minimum de son actif en actions de sociétés des pays de l'Union européenne, du Royaume-Uni et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de toutes tailles de capitalisation. L'exposition maximale du compartiment à ces marchés est de 100%.
- Le compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés ayant leur siège en France ou dans un autre Etat de l'Union Européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).
- Le compartiment n'utilise pas d'instruments dérivés.
- Le compartiment n'utilise pas d'instruments intégrant des dérivés mais le portefeuille pourra détenir des bons de souscription émis par un titre détenu en portefeuille.
- Le compartiment ne peut pas effectuer d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres .
- Le compartiment est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).
- Le résultat net et les plus-values nettes sont capitalisés ou redistribués chaque année sur décision de la Société de Gestion.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus de la SICAV.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 6.
- Cette classification correspond à la volatilité du marché actions européennes et internationales.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce compartiment (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	6,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

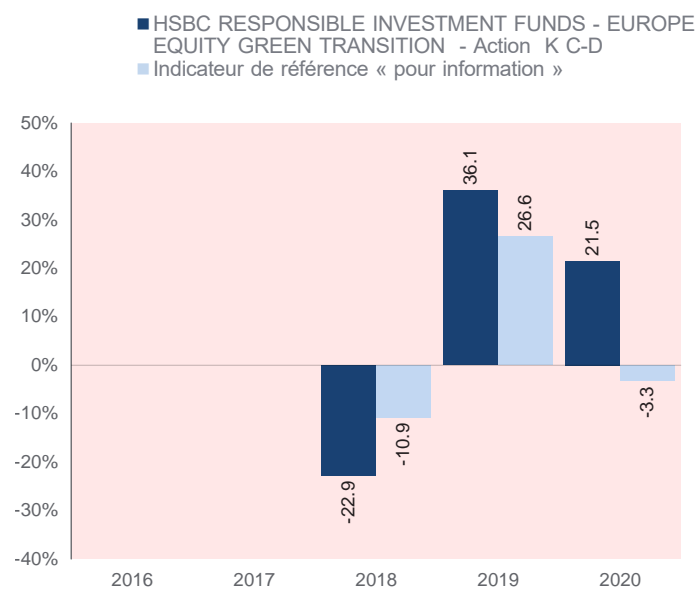
Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,45%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Performances passées



Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, le compartiment a été créé le 12 juillet 2019 à l'issue de la fusion/absorption avec le FCP HSBC Europe Equity Green Transition, les performances antérieures à la date de création du compartiment correspondent à celles du FCP HSBC Europe Equity Green Transition dont la stratégie d'investissement est identique. Le 30 juin 2021, l'indicateur de référence a été modifié et, les performances affichées antérieures à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce compartiment.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 12 juillet 2019 à l'issue de la fusion/absorption avec le FCP HSBC Europe Equity Green Transition créé le 22 mars 2002 dont la part K C-D a été créée le 1er décembre 2014.
- L'action K C-D a été créée le 12 juillet 2019.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information de la SICAV, et de ses différentes catégories d'actions (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : L'action K C-D est une action de capitalisation et / ou distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de la SICAV.
- En particulier, le compartiment est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA) et à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1er de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1er janvier 2018.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Le compartiment n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce Compartiment est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 août 2021.